



BORDEREAU INDIVIDUEL D'ACCÈS À LA FORMATION

(à remettre par l'employeur à l'issue ou en cours de CDD)

Ne concerne pas les salariés titulaires dans leur dernier emploi de l'un des contrats suivants : Les contrats d'apprentissage, les contrats emploi-solidarité, les contrats conclus avec les jeunes au cours de leur cursus scolaire ou universitaire, les contrats CDD qui se poursuivent en CDI, les contrats de professionnalisation, le CAE, le contrat d'avenir.

N° code interne : (voir bordereau de versement de l'année en cours)

SALARIÉ :

Nom : Prénom :

N° de Sécurité Sociale

Autre régime

Catégorie Socio-Professionnelle Cadre Non Cadre

Nom et adresse Caisse de Retraite

EMPLOYEUR :

Raison sociale de l'entreprise ou de l'établissement et adresse

Voie :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

N° de Siret Code NAF/NACE

Effectif TOTAL : Hommes : Femmes :

Activité de l'entreprise

Organisme Paritaire agréé pour percevoir la cotisation au titre du Congé Individuel de Formation

Organisme Paritaire agréé pour percevoir la cotisation au titre du Plan de Formation

Date de début de contrat Date de fin de contrat

Durée du contrat mois et jours calendaires

Nombre moyen d'heures travaillées par mois

Primes relatives à cette période * : **17** : Montant prime de précarité

Montant prime de 13^e mois

Montant prime de congés payés

Montant primes diverses

TOTAL des primes =

Fait à le / / Cachet obligatoire Signature

Nom et qualité du signataire :

* Si ces éléments ne sont pas connus au moment de remplir le BIAF, porter les éléments prévisionnels.

**VOS DROITS AU CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION,
AU CONGÉ BILAN DE COMPÉTENCES, AU CONGÉ VAE (Validation des Acquis de l'Expérience),
AU BILAN CRÉATEUR D'ACTIVITÉ selon les conditions précisées au verso.**

VOS DROITS AU CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

L'intérêt du B.I.A.F.

Ce bordereau, remis par l'employeur à tout salarié sous contrat à durée déterminée, est nécessaire pour obtenir le financement d'une formation*.

Ce financement porte sur tout ou partie de votre rémunération et sur les cotisations sociales. Vos frais de formation, de transport et d'hébergement peuvent éventuellement faire l'objet d'une prise en charge partielle.

Pour obtenir ce financement, vous devez remplir les conditions suivantes :

Des conditions d'ancienneté :

Vous pouvez présenter une demande de participation financière si vous avez travaillé :

- 24 mois consécutifs ou non, chez un ou plusieurs employeurs au cours des 5 dernières années dans le secteur privé, à la date de dépôt de votre dossier au FONGECIF Midi-Pyrénées.
- dont 4 mois consécutifs ou non, sous contrat de travail à durée déterminée, dans le secteur privé, au cours des 12 derniers mois précédent le dépôt de votre dossier.

Une condition de délai :

si vous avez déjà bénéficié d'un congé individuel de formation pour suivre un stage ou une action de formation, vous ne pourrez obtenir une nouvelle prise en charge qu'après un délai dit « délai de franchise » (vous renseigner auprès de l'organisme paritaire agréé précité).

Départ en formation

Si vous remplissez les conditions ci-dessus, au moment du dépôt de votre dossier au FONGECIF Midi-Pyrénées, la date de votre départ en formation doit se situer, au plus tard, dans les 12 mois suivant la fin du contrat au titre duquel vous avez achevé d'acquérir l'ancienneté nécessaire.

Eventuellement, votre formation pourra commencer au cours de votre contrat à durée déterminée, sur votre demande et après accord de votre employeur.

Dans ce cas votre employeur vous remettra un bordereau individuel d'accès à la formation (BIAF), comme s'il vous était normalement remis au terme de votre contrat, ainsi qu'une autorisation d'absence et une évaluation de votre rémunération (documents téléchargeables depuis notre site internet).

*l'organisme auprès duquel vous présenterez votre demande a défini des priorités, des critères et un échéancier en fonction desquels il accepte ou refuse les demandes de prises en charge.

Pour plus d'informations, consulter notre site internet : www.fongecifmp.org